

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1929

Artikel: Commentaire minute d'une élection
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commentaire minute d'une élection

André Gavillet • 23 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18794>

Elections fédérales: sans bonnes questions, pas de bonnes réponses

11h30 - Dans une demi-heure la Radio romande RSR annoncera la clôture du scrutin fédéral, le taux de participation et peut-être une première «*tendance*». Mettre à profit ce court délai pour dire effrontément que le résultat, quel qu'il soit, nous le contestons.

L'article 149 de la Constitution, qui règle l'élection du Conseil national, n'est plus applicable car il pose des exigences contradictoires: chaque canton forme une circonscription électorale, il a droit à un siège au moins, les députés sont élus selon le système proportionnel. Or la proportionnelle exige dans son esprit qu'un parti même minoritaire puisse être représenté. Quand la circonscription est trop exiguë, il est éliminé par un quorum de fait (DP 1928²). Tel est le cas lors des élections nationales.

La proportionnelle en Suisse n'est pas le choix, occasionnel, d'un système électoral. Elle a été imposée par un vote populaire, après la première guerre mondiale et après la grève générale dont elle fut une des revendications. Elle a élargi, dans les limites de la prédominance radicale, la concordance.

En termes de pouvoir, la proportionnelle biaisée renforce les partis conservateurs (PLR et PDC) déjà favorisés par l'élection du Conseil des Etats. Elle déséquilibre le bicamérisme.

L'élection d'un conseiller fédéral dépend souvent d'une ou deux voix de députés lors du vote de l'Assemblée fédérale. Il est plaisant de les voir disputés, sans que soit jamais posée la question: quel aurait été le vote si la proportionnelle était vraiment appliquée? Rappelons que des systèmes, rôdés en Suisse, permettent de tenir compte de tous les suffrages avant répartition territoriale des sièges.

13h12

Dans les minutes où il faut bien occuper l'antenne, Blocher est cité pour la première fois. A Zurich, comme candidat au Conseil des Etats, il ne sera vraisemblablement pas élu. Or, il est le protagoniste de l'initiative demandant l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Préfère-t-il être le second dans son village plutôt que le premier à Rome?

Sa candidature zurichoise faisait partie d'un plan d'ensemble de conquête du Conseil des Etats. Il faut constater qu'elle échoue nettement, quoique emmenée par des gros bras de l'UDC: Toni Brunner à Saint-Gall,

Christoph Blocher à Zurich, Caspar Baader à Bâle-Campagne. Mais cela signifie aussi que le pouvoir des partis de droite dépend toujours plus de leur emprise sur les petits cantons.

13h35

L'échec du PLR est cinglant, symbolisé par la vraie-fausse non-réélection de son président Fulvio Pelli. Il sanctionne une ambiguïté grave: utiliser la force de frappe de l'UDC pour freiner les dépenses étatiques jugées dispendieuses, et l'affronter quand il dessert les intérêts économiques, notamment dans nos relations avec l'Union européenne.

15h

Déjà se dégagent les premières tendances: percée des Vert'libéraux au détriment du PLR, et maintien du nouveau parti PBD. En découle l'obligation pour la droite de se redéfinir pour peut-être élaborer les grandes lignes d'un programme gouvernemental sans la participation de l'UDC. Cela signifierait le refus d'entrer dans le jeu des menaces réciproques lors de l'élection du Conseil fédéral. La concordance n'est pas arithmétique; elle n'inclut pas l'UDC qui promeut une politique anti-européenne; elle implique un autre rapport avec le parti socialiste.

La droite suisse aura à

s'occuper des réformes que l'Union européenne nous réclame. Il lui en coûtera

politiquement, vu l'emprise de l'économie sur son encadrement. Mais la nouvelle

concordance serait à ce prix.

A 15h, on en doutait déjà!

Au milieu, du nouveau

Yvette Jaggi • 23 octobre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18787>

Elections: coup de projecteur sur Argovie

Argovie, traditionnellement surnommé «*le canton du milieu*», méritait une attention particulière en ce dimanche électoral. Jouerait-il une fois de plus l'équilibre centriste, la Suisse en modèle réduit, en même temps que le séismographe annonciateur? Oui, parfaitement, en réservant les mêmes fausses surprises que dans l'ensemble du pays.

Au Conseil national du moins: l'UDC conserve ses six sièges et les Verts leur unique représentant, tout en perdant chacun plus d'un point pour-cent de suffrages par rapport à 2007. Le PS conforte ses trois fauteuils, assurés par le gain d'une belle poignée d'électeurs. Au milieu de l'hémicycle, la recomposition reflète le mouvement général observé en Suisse: malgré son apparentement avec le Parti Bourgeois et Démocratique (PBD), le PDC cède son

troisième siège, le PLR son second, dont s'emparent le PBD (6,5% des suffrages) et les Verts libéraux (5,5%). A mentionner l'élection du bouillant Cedric Wermuth, 24 ans, ex président des JuSo (DP 1894³), qui n'expulse personne contrairement aux craintes souvent entendues.

Car au Conseil des Etats, c'est le grand frisson: la socialiste Pascale Bruderer, 34 ans, s'installe dès le premier tour dans un fauteuil constamment occupé par un élu bourgeois depuis 63 ans. Elle laisse dans l'arène la sortante radicale Christine Egerszegi et l'UDC Ulrich Giezendanner, remplaçant in spe du très blochérien sénateur Maximilian Reimann, qui réintègre le Conseil national.

Certes, on ne retrouve pas la configuration argovienne, bien particulière, dans les autres cantons où un second tour aura lieu pour l'élection au Conseil des Etats. Mais elle est au moins représentative et significative sur un point: elle

symbolise l'échec de l'assaut livré par l'UDC contre la Chambre haute, suspectée d'être désormais plus «*gauchisante*» que la Chambre du peuple. Non seulement l'UDC ne réussit pas de nouvelle entrée, mais il a loupé la succession d'un sortant, dans un canton où le parti de Christoph Blocher est encore fort de 35% des électeurs.

Vingt millions de francs dépensés pour la campagne, des affiches dans toute la Suisse, une ixième initiative populaire fédérale contre l'immigration «*massive*» qui passe le cap des cent mille signatures en moins de trois mois, tout cela n'aura pas suffi. A moins que cette débauche d'organisation guerrière n'ait finalement rebuté les citoyens qu'elle voulait séduire.

Les instituts de sondage seraient bien inspirés de prendre en compte le facteur indignation dans l'évaluation des résultats de leurs enquêtes.